

11/02/2013

L'ICOM exprime sa vive préoccupation suite à l'annonce de la prochaine vente de la collection du musée Santralistanbul



Santralistanbul Museum

Conformément à sa mission et aux principes édictés dans son Code de déontologie pour les musées, le Conseil international des musées exprime sa vive préoccupation à l'annonce de la vente de la collection du musée turc Santralistanbul.

Après son ouverture en 2007 à Istanbul, le musée Santralistanbul est rapidement devenu un centre culturel pour les arts, la culture et l'éducation d'envergure internationale et un vivier de la création contemporaine turque. Le musée a organisé plusieurs expositions importantes et a reçu la visite de centaines de milliers de

visiteurs étrangers et nationaux.

La vente à venir ne satisfait pas aux obligations professionnelles et déontologiques requises en matière d'aliénation des collections d'un musée. En tant qu'organisation mondiale des musées et des professionnels de musée, l'ICOM demande instamment que cette vente ait lieu dans le respect des exigences légales nationales, ainsi qu'avec la pleine compréhension des principes déontologiques qui s'ensuivent, à savoir la signification des œuvres d'art, leur caractère, leur statut juridique et la perte de la confiance du public qui pourrait résulter d'une telle vente.

Les Principes généraux relatifs aux conditions de déclassement des collections d'un musée d'art moderne et contemporain du Comité international pour les musées et collections d'art moderne (CIMAM) fournissent des directives détaillées dans ce domaine et témoignent de la position ferme de l'ICOM en matière d'aliénation des collections.

L'ICOM en appelle aux autorités turques pour que les préoccupations de la communauté muséale internationale à ce sujet soient entendues de sorte que les conséquences culturelles, artistiques et publiques de cette vente puissent être évaluées par les personnes impliquées.